

Restauration de l'église Saint Saturnin de Reulle-Vergy (Côte d'Or)



Le paysage formé par la butte de Vergy et l'église Saint Saturnin est un des plus remarquables de Bourgogne.

Commencée au XII^e siècle, époque dont subsistent le chœur et le clocher, et remaniée jusqu'au XVI^e, avec l'agrandissement de la nef. Les murs de la nef et surtout l'ensemble de l'arc transversal datent également de l'époque médiévale. L'édifice, outre sa belle silhouette, renferme des trésors : facétieux comme ce cache-cache sur deux chapiteaux d'un renard et d'une poule, qui se termine sur un troisième par une dégustation ; sérieux comme la statue de Saint Jean Baptiste, de la Vierge de Pitié et de Sainte Barbe (XV^e), du Christ Bénissant (XVI^e), de la Vierge à l'Enfant (XVII^e).

Cette église, dont l'intérieur a été entièrement restauré dans les années 1990 pendant le mandat de Bernard Coudin, nécessite des travaux de réfection de la toiture et de drainage pour l'assainir, faute de quoi, l'intérieur subira de fortes détériorations.

En effet, les dégradations se sont poursuivies sur deux plans, nécessitant

une action urgente :

- dans le clocher : les vibrations des cloches ont progressivement délité le mortier. Il doit être remaillé (remplacement du mortier) et les pierres gelées changées
- sur la toiture en tuile de la nef, du porche et du clocher : elle doit être entièrement refaite. Les tuiles cassent et il n'est plus possible de les changer sans en casser cinq fois plus en montant sur le toit !

Les devis pour une première tranche de travaux, s'élèvent à près de 110 000 € HT C'est lourd pour une commune de 120 habitants. Les subventions de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Général, ne dépasseront pas le taux de 50%, du montant des travaux.

Habitants autour de la Butte de Vergy, historiens amoureux du site de Vergy, Bourguignons ou amoureux de notre région, particuliers, associations ou entreprises, nous avons besoin de votre contribution pour le maintien du patrimoine et conserver cet emblème des Hautes Côtes.

Afin de permettre au plus grand nombre d'apporter son soutien à ce projet, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Chaque don fera l'objet d'un reçu fiscal émis par la Fondation du Patrimoine qui permettra au donateur de bénéficier d'une déduction fiscale.

En lançant cette souscription, nous voulons vous associer à cette opération qui se fait en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Votre aide, aussi modeste soit-elle, permettra de conserver ce témoin de notre passé afin de le transmettre aux générations futures.

Document réalisé en partenariat
avec le Crédit Agricole



Le bon sens
a de l'avenir



Bon de souscription

☐ Je fais un don de pour restaurer l'église Saint Saturnin de Reulle-Vergy (21)
ce don sera reversé au Maître d'ouvrage du programme de restauration et je bénéficie
d'une économie d'impôt *

*La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Votre don à cet organisme donnera lieu à l'édition d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

* Pour les particuliers,

Don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

(sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation pendant la durée de celui-ci)

Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €)

(sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation pendant la durée de celui-ci)

Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

* Pour les entreprises,

Réduction d'impôt de 60%,

Dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

- ☐ l'impôt sur le revenu
- ☐ l'impôt sur la fortune
- ☐ l'impôt sur les sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

L'adresse doit être celle de votre chèque, elle-même identique à votre adresse fiscale. Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

Code Postal : **VILLE :**

Téléphone : **Mail :**

**Chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine
« église Saint Saturnin de Reulle-Vergy »**

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

*Bon de souscription à renvoyer avec le règlement
(n'oubliez pas de signer votre chèque) à :*

FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE
88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON
03 80 65 79 93
bourgogne@fondation-patrimoine.org

**Pour des renseignements complémentaires
vous pouvez contacter le maître d'ouvrage :**

Mairie de Reulle-Vergy
Place de la fontaine
21220 REULLE VERGY
03.80.61.48.19
mairie.reulle-vergy@wanadoo.fr

à noter :

**Vous pouvez également soutenir ce projet en
ligne (paiement sécurisé) sur notre site internet
www.bourgogne.fondation-patrimoine.org
Rubrique tous les projets**



**Ou flasher le code ci-contre à l'aide de votre
Smartphone et d'une application « QR code » et
faire vos dons pour ce projet de restauration
depuis notre site internet**